



CCSEHDAA - Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Deuxième séance ordinaire du CCSEHDAA 2019-2020 de la CSDM

Jeudi 14 novembre 2019 de 18 h 30 à 21 h 30

Salle Stratégie 2, centre administratif de la CSDM

ADOPTÉ

Présents	Alberto, Delphine Bond, Catherine Bellenger-Heng Stéphanie Bergeron, Sébastien Côté Geneviève (prise de notes) Coulibaly, Kiléka Delaroche, Dominique	Denis, Amélie Doiron, Lucille Gagnier, Michèle Hamel, Virginie Laurencelle, Nathalie Laforest, Benoit Léveillé, Claudine Marchand, Karine Roby, Geneviève
Absents :	Beulé, Pierre (absence motivée) Chatenoud, Céline (absence motivée) De Grandpré, Jean (absence motivée) Etoundeng Fonga, Joelle (absence non motivée)	Jorg, Chantal (absence non motivée) Plourde, Valérie (absence motivée) Thibault, Nathalie (absence motivée)
Invités	Dhormes, Guylène	Denis, Dominic

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
1	Mot de bienvenue et tour de table Mme Alberto souhaite la bienvenue à tous, et souligne la présence de nos deux invités : Madame Guylène Dhorme et Monsieur Dominic Denis.			
2	Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est	CCSEHDAA_OdJ_201911	

	Comité douance (point de suivi)	adopté. Proposé par Mme Roby secondé par Mme Bond.	14	
3	Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2019 <ul style="list-style-type: none"> - Sous-comité sur la Douance <ul style="list-style-type: none"> ○ Douance : Élève à besoins particuliers à part entière ○ Une demande de consultation a été faite au CCSEHDAA de réfléchir à la description de la douance. Cette demande provient d'un commissaire parent qui a amené un point de réflexion sur les élèves doués en conseil des commissaires. ○ On doit faire une distinction entre élèves doués et élèves performants 	Le procès-verbal du 9 octobre 2019 est adopté avec les modifications proposées. Proposé par Mme Laurencelle et secondé par Mme Coulibaly		
4	Nomination <p>4.1 Comité de parents – Représentante du CCSEHDAA - Kiléka Coulibaly a été nommé commissaire parent EHDAA.</p> <p>4.2 Vice-présidence du CCSEHDAA - Nathalie Laurencelle se propose comme vice-présidence du CCSEHDAA et est élue par acclamation.</p> <p>4.3 Déléguée au comité de transport - Nathalie Laurencelle se propose pour siéger au comité de transport et est élue par acclamation.</p> <p>4.4 Déléguée au Comité de vigie sur la politique d'admission - Nathalie Laurencelle se propose pour siéger au comité de vigie sur la politique d'admission et est élue par acclamation.</p> <p>4.5 Déléguée au Comité sur les services de garde - Valérie Plourde se propose pour siéger sur le comité et est élue par acclamation.</p> <p>4.6 Représentant d'un organisme qui dispense des services pour les EHDAA - Proposition d'approcher l'organisme Intégration sociale des enfants en milieu de garde (ISEHMG).</p>			Approcher l'organisme ISEMG pour représenter les organismes externes accueillant des EHDAA
5	Cadre de référence – Services de garde Présentation du cadre de référence pour les élèves à besoins particuliers au Service de garde par Dominic Denis. Il y a 127 services de garde à la CSDM. Il y a peu de documents de référence pour les élèves HDAA dans les services de garde. Ayant une augmentation des élèves HDAA et une mouvance du personnel, un des grands défis est de partager		Cadre de référence SDG	

<p>l'information des élèves de manière optimale. À ce sujet, un cadre de référence commun a été développé.</p> <p>Le cadre de référence a été présenté lors de plusieurs comités, dont un comité de co-développement, du comité de vigie sur la mise en œuvre sur la politique de la qualité des services de garde à la CSDM et à différentes équipes de l'adaptation scolaire. Le document est présentement dans la phase de diffusion pour que chacune des écoles se l'approprie.</p> <p>Il y a eu une première rencontre de <i>Grand rassemblement</i> des techniciens en services pour aider la cohésion des interventions auprès des élèves et assurer une diffusion optimale du cadre de référence.</p> <p>Comment l'information va être transmise à l'école? Quel moyen sera utilisé pour la transmission de l'information?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La direction générale a rencontré en premier lieu les directions d'école. Ils sont invités à présenter le cadre à leurs techniciens en services de garde. La transmission de l'information repose souvent sur les épaules des parents. <p>Quoi faire avec des enfants qui vont dans une école dans le jour, et un service de garde d'une deuxième école de soir ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La direction de l'école qui reçoit l'élève dans le jour est responsable que l'information soit échangée entre son collègue qui le reçoit au service de garde en soirée, ainsi qu'à la famille et au transport. Cependant, il y a des enjeux majeurs pour les écoles (par exemple : l'Étincelle) qui a plus de 130 élèves qui se déplacent, dont certains vont en services de garde dans leurs quartiers respectifs. <p>Les techniciens en service de garde aimeraient être impliqués dans le plan d'intervention des élèves, mais ce n'est pas une pratique courante. Ils reçoivent l'enfant qui vient d'une école spécialisée, ou d'une classe spécialisé d'une autre école, mais sans transfert d'information. La communication interétablissement est à travailler, c'est un enjeu central. Une suggestion de maximiser l'apport des téléphones intelligents est apportée pour augmenter la communication et l'échange d'information entre les accompagnateurs. C'est souvent lors d'une crise qu'il y aura une transmission d'informations et non en prévention. Le service de garde demande souvent du soutien à l'équipe répit TSA. Cependant, il n'y a pas d'équipe de soutien dédié au service de garde à la CSDM. Il n'y a pas de temps de libération commun où les techniciens en service de garde et l'équipe d'enseignant travaillent en même temps.</p>			
---	--	--	--

	<p>Plusieurs pistes d'amélioration sont suggérées. Par exemple, améliorer les plans d'intervention des élèves avec des moyens plus spécifiques, dont des photos. C'est l'objectif de l'outil d'Élèves 360 : Tous les intervenants gravitant autour des élèves, dont les éducateurs en service de garde, le titulaire, la direction, les professionnels, auront accès au plan d'intervention et le dossier d'aide particulière. La plateforme est présentement en développement. Une autre piste de solution est de permettre à l'éducateur de SDG de permettre d'aller observer dans la classe l'élève et de s'asseoir avec l'équipe classe. Les photos ne sont pas aussi éloquentes pour présenter l'élève que l'observation directe ou indirecte.</p> <p><u>Question en lien avec le cadre de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre de référence est un document qui explique concrètement de quelle manière que chaque acteur doit intervenir. - L'élève et la famille sont au milieu de l'intervention. Il est primordial d'établir une collaboration avec les parents. L'intégration sociale des enfants en milieu de garde doit être travaillée quotidiennement. - De quelle manière pouvons-nous assurer une communication efficace pour des situations particulières, comme par exemple, l'élève qui n'a pas pris sa médication le matin. - Quelle a été la démarche pour choisir l'organisme dans le cadre de référence? - C'est une expertise externe. C'était un défi du protocole, de répondre au besoin de formation et d'accompagnement des éducateurs.rices des services de garde pour compléter l'offre de service. 			
6	<p>Projet de loi 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire</p> <p>Mme Dhorme vient expliquer le mémoire du Comité de parents de la CSDM sur le projet de loi 40, qui démontre la perte de pouvoir des parents en général et surtout les parents d'enfants HDAA.</p> <p>Il y a présentement une pétition de l'Assemblée nationale qui demande une représentation des EHDAA au sein de l'instance décisionnelle scolaire. La députée qui porte cette pétition est maman d'enfant présentant un TSA. Le CSN a déposé un mémoire ainsi que la Fédération des commissions scolaires du Québec. Ces mémoires dénoncent l'impact que cette loi a sur la démocratie. De plus, un forum EHDAA existe pour tous les présidents des comités consultatifs. Ce comité est très riche, mais cela met en relief que ce n'est pas toutes les mêmes réalités qui sont vécues dans les différentes commissions scolaires.</p> <p>Le projet de loi 40 introduit un Comité d'engagement pour la réussite des élèves. Cependant, sur les 18 membres, un seul devra posséder une expérience de travail auprès des EHDAA (sans préciser de quel genre</p>		<p>037M_037M_Comité_d e_parents_de_la_Com mission_scolaire_de_M ontréal</p> <p>PL40 - Image avant- après</p> <p>Projet de loi 40</p>	

	<p>d'expérience il s'agit). Comment pouvons-nous nous rapprocher de la cible (réussite des élèves), si les parents des EHDAA ne sont pas représentés ?</p> <p>Il peut y avoir allure de conflit d'intérêts si le directeur général devient le porte-parole et le défenseur de l'École publique. On coupe l'herbe sous le pied sur le dialogue démocratique.</p> <p>Les représentants des enseignants explique la position de la fédération, et mentionnent plusieurs articles de loi représentant la position de leur fédération.</p>			
7	<p>Questions diverses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de garde : Les remboursements des frais de garde peuvent se faire avec un reçu original. Un point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance pour discuter du montant maximal par rencontre. 			Point au prochain ordre du jour : Frais de garde
8	<p>Période réservée au public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune question - Calendrier des rencontres : Modifications à proposer. Déplacer la rencontre du 19 décembre au 16 décembre. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. 			Modifier le calendrier de rencontre.
9	<p>Fermeture de la séance :</p> <p>Prochaine séance ordinaire proposée le 16 décembre 2019.</p>	Proposée par Mme Coulibaly, secondée par Mme Nathalie Thibault		

Prise de notes : Geneviève Côté, analyste, Services à l'élève. Novembre 2019